



**L'ATD41 évolue !**

Profitez de cinq ans d'expérience  
et de **ses nouveautés**



AGENCE  
TECHNIQUE  
DÉPARTEMENTALE

**41**

Pour **QUI ?**  
Pour **QUOI ?**  
**Comment ?**







## Cinq ans déjà À VOTRE SERVICE !

*Le 8 septembre 2019, l'**Agence technique départementale (ATD41)** a soufflé avec succès ses 5 bougies ; elle a su montrer pendant cette période toute son utilité aux côtés des communes rurales de Loir-et-Cher, souvent démunies, tant règlementairement que techniquement, pour entretenir leur patrimoine routier et conduire des projets d'aménagements sur leur voirie.*

*Depuis sa création, l'ATD41 a une vocation : répondre aux besoins des communes ou Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), dans des domaines et par des missions qu'aucune autre structure, privée ou publique, n'est en mesure de leur proposer. Notre expérience, certes récente, et pourtant déjà riche en enseignements, nous a permis au fil de ces cinq années, d'offrir un accompagnement toujours plus complet et plus proche des préoccupations des communes ou EPCI.*

*J'ai le plaisir aujourd'hui de vous présenter les nouveautés que nous avons mises en place visant toujours cet objectif de qualité de service rendu :*

- extension du seuil d'éligibilité à 4 000, voire 5 000 habitants pour les communes ou communes déléguées, afin de ne pas pénaliser les communes nouvelles,
- extension de l'offre à tous les EPCI,
- ajout d'une mission supplémentaire d'assistance technique en phase travaux,
- élargissement à la gestion du domaine public, par la fourniture d'un catalogue de modèles de documents mis à jour...

*... et, bien sûr, tout l'éventail complet de notre offre d'ingénierie.*

**Bernard Pillefer**

Président de l'ATD41

Vice-président du conseil départemental de Loir-et-Cher

AGENCE  
TECHNIQUE  
DÉPARTEMENTALE



# L'ATD41, c'est quoi ?

## L'AGENCE

L'Agence est un Établissement public administratif (EPA), géré par un conseil d'administration composé d'élus.



**Sa mission ? Apporter des conseils et accompagner les communes ou communes déléguées de moins de 5 000 habitants** de Loir-et-Cher et les **EPCI** sur toutes les questions relatives à la voirie communale ou communautaire, **de la définition des besoins à la réalisation des travaux**. Véritable service de proximité, l'ATD41 contribue au développement et à la vitalité de nos territoires.

## FAITES ADHÉRER VOTRE COMMUNE OU VOTRE EPCI !

Pour bénéficier des prestations de l'ATD41, il faut être membre de l'Agence et s'acquitter d'une cotisation annuelle.

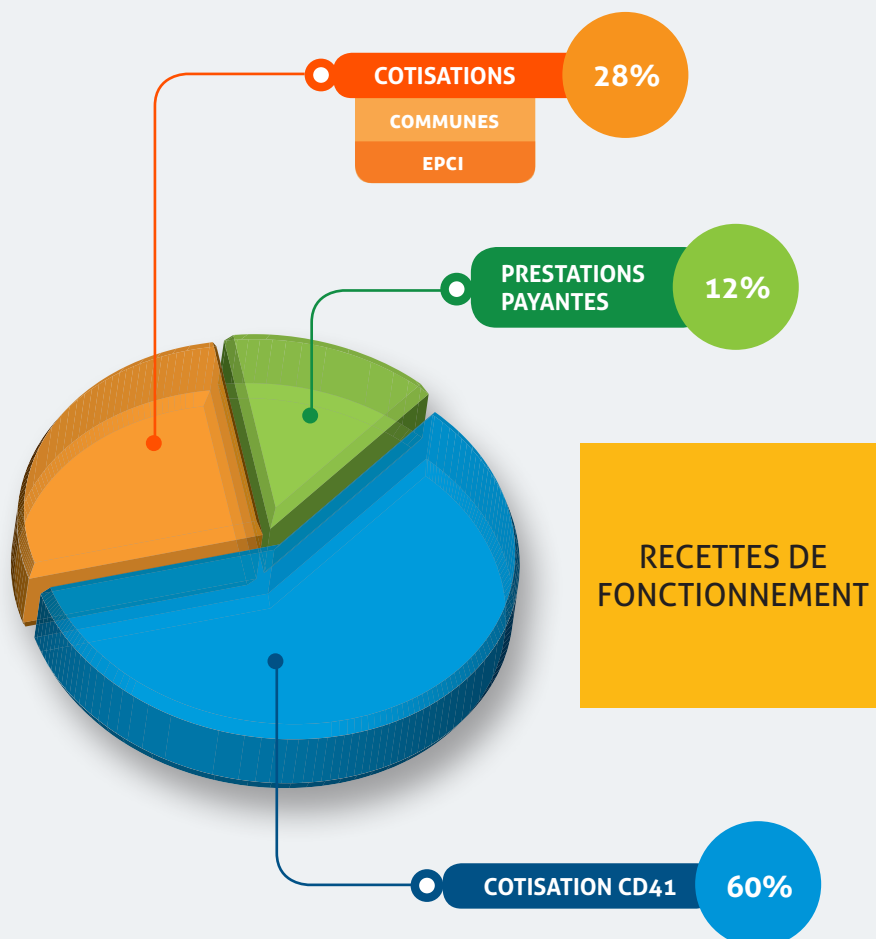


**COMMUNES  
OU COMMUNES  
DÉLÉGUÉES  
DE MOINS DE  
4 000 HABITANTS :**  
1€ par habitant/an



**COMMUNES  
OU COMMUNES  
DÉLÉGUÉES  
ENTRE 4 000 ET  
5 000 HABITANTS :**  
0,30€ par habitant/an  
(prestations ouvrages  
d'art uniquement)

**EPCI :**  
0,30€ par habitant/an  
de ses communes ou  
communes déléguées  
de moins de  
5 000 habitants.



# Vous avez des **PROJETS** concernant la **VOIRIE** et ses **ESPACES PUBLICS** attenants ?

Comment apporter une **réponse adaptée** ?

Comment définir et **maîtriser les coûts** en restant dans un **cadre légal** ?

Un maître mot : **LA DÉFINITION DU BESOIN**

Définir la technique adaptée et le budget correspondant, c'est rester maître de son projet et des deniers publics engagés

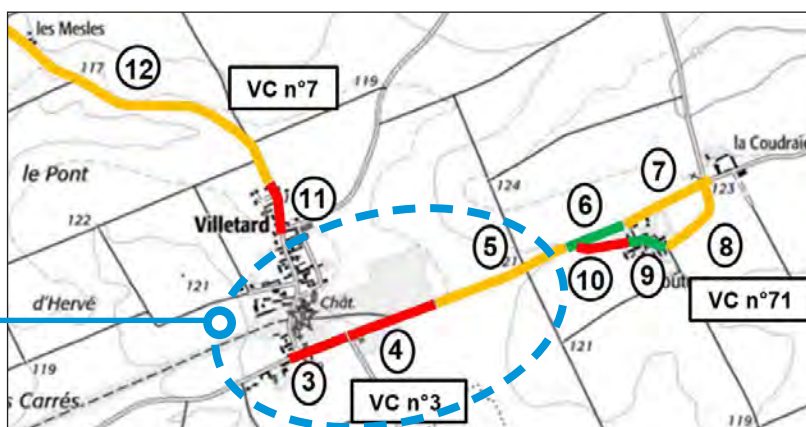
## LA VOIRIE :

### QUELLE EST LA PLUS-VALUE DE L'AGENCE SUR L'ENTRETIEN ?

L'Agence permet une **programmation pluriannuelle de l'entretien de votre patrimoine**.

Chaque tronçon de voirie communale est diagnostiqué, les travaux nécessaires sont chiffrés et hiérarchisés par urgence d'intervention.

Exemple  
d'analyse et de  
programmation.



| Voie                                        | Ordre | Tronçon                                                                                  | Délai | Observations                                                                                                                                                                                             | Budget  |
|---------------------------------------------|-------|------------------------------------------------------------------------------------------|-------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| VC n°3<br>Rue des Clos et<br>rue des Cyprés | 3     | Entre le carrefour avec la rue<br>Château jusqu'au carrefour<br>route de Mulsans (200 m) | 2/5   | Fissures, nids de poule, déformation en rive et<br>chaussée, ressuage, enduit d'usure abîmé.<br>Pontage des fissures, reprofilage des accotements<br>et de la chaussée, enduit d'usure.                  | 5 000 € |
|                                             | 4     | Sous-bois (300 m)                                                                        | -2    | Nombreuses fissures, accotements affaissés,<br>déformation en rive et chaussée, enduit d'usure<br>très abîmé.<br>Pontage des fissures, reprofilage des accotements<br>et de la chaussée, enduit d'usure. | 9 000 € |
|                                             | 5     | Fin du sous-bois jusqu'au<br>carrefour avec la rue des<br>Saules VC71 (400 m)            | -2    | Accotements affaissés, déformation en rive et<br>chaussée, enduit d'usure très abîmé.<br>Reprofilage des accotements et de la chaussée,<br>enduit d'usure.                                               | 6 000 € |

## COMMENT GÉRER VOS TRAVAUX DE VOIRIE ?

Une fois le besoin défini, l'Agence peut établir **le marché de travaux** correspondant, ou si besoin, vous assister dans la consultation d'un maître d'œuvre.

**MONTOIRE-  
SUR-LE LOIR**  
(communauté  
de communes)

Réfection  
de chaussée

- Création d'un assainissement pluvial.
- Réfection complète de la chaussée.



Avant



Après



De plus, l'Agence peut vous proposer une assistance technique **en phase travaux** si vous en conservez la maîtrise d'œuvre :

- réunion de démarrage du chantier,
- réunion(s) de chantier,
- réunion en vue de la réception.



## COMMENT VOUS ASSURER UN PATRIMOINE D'OUVRAGES D'ART EN BON ÉTAT ?

Un ouvrage d'art se définit par toute construction autre qu'un bâtiment. C'est le cas des ouvrages permettant de **franchir un obstacle** : fossé, ruisseau, ravin, route, voie SNCF.



*Inspection*



*Ouvrage d'art à Souesmes*

L'Agence réalise **des visites d'évaluation d'ouvrages**, établit un diagnostic, le programme et l'estimation des travaux.

Elle vous accompagne ensuite soit dans la consultation d'un maître d'œuvre soit vers un marché de travaux de réparations.

## ET QUAND LE PLUVIAL SORT DE SON LIT ?

Pour lui permettre d'y retourner, l'Agence peut **réaliser l'étude** des travaux à réaliser.

### SEIGY

Résorption  
d'inondations  
de riverains

- Modification du réseau d'évacuation des eaux pluviales.
- Augmentation de la capacité d'évacuation vers l'exutoire.



# LA SÉCURITÉ ET L'AMÉNAGEMENT :

## INSÉCURITÉ RÉELLE OU RESSENTIE ?

Ne pas se tromper dans le besoin, c'est **la garantie** d'une réponse adaptée.

Une fois les raisons du dysfonctionnement analysées, l'Agence **propose des actions** possibles.

### SAINT-CLAUDE-DE-DIRAY

#### Sécurisation d'un carrefour

- Reprise de la géométrie du carrefour le rendant plus contraignant et incitant au ralentissement.
- Augmentation de la visibilité au carrefour.
- Changement des régimes de priorité.



Étude

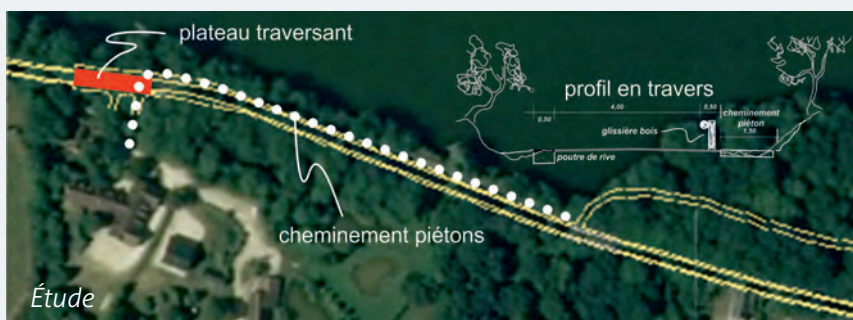


Après

### LE PLESSIS-DORIN

#### Sécurisation d'une zone d'hébergement et de loisirs pour adolescents

- Dévoiement de la chaussée pour augmenter la visibilité et les distances de sécurité.
- Réalisation d'un ralentisseur pour imposer des vitesses compatibles avec le site.
- Reprise et sécurisation du débouché de la rue du cimetière.



Étude



Après



## AMÉNAGEMENT OU REQUALIFICATION DE LA TRAVERSE DE BOURG ?

L'Agence **anime et accompagne** les réflexions relatives à la requalification de la traverse d'agglomération. Elle **définit les aménagements** à réaliser pour **améliorer la sécurité et le cadre de vie**.



Il peut également s'agir **d'aménagements particuliers** destinés à :

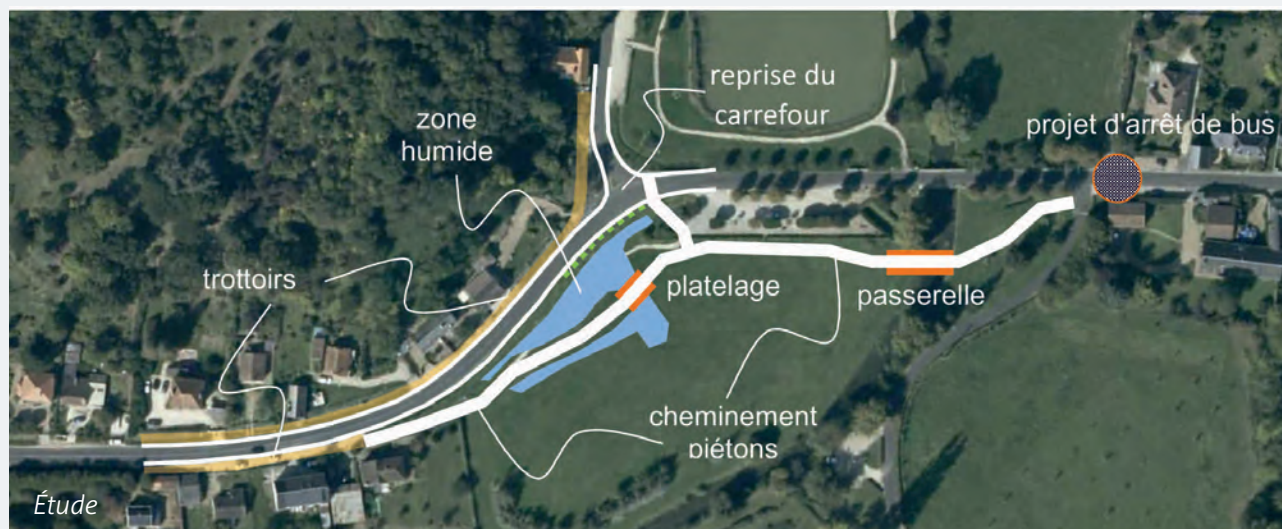
- l'amélioration de la sécurité des carrefours,
- la réalisation de trottoirs et de pistes cyclables.

 Proposition d'aménagement de sécurité de type plateau en traverse de bourg.

### CHOUZY- SUR-CISSE (Valloire-sur-Cisse)

Sécurisation de  
l'entrée du bourg

- Encadrement de la chaussée par des bordures non franchissables.
- Sécurisation des piétons par la réalisation de trottoirs et d'un cheminement dédié.
- Reprise du carrefour pour des échanges apaisés.





## REQUALIFICATION OU AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS ?

L'Agence **conceptualise les besoins** exprimés et **élabore un programme** de réalisations adapté aux contraintes de la commune.

### MESLAND

Sécurisation des trajets scolaires

- Reprise des trajectoires de circulation.
- Changement de régime de priorité du carrefour et faibles vitesses imposées.
- Création d'un cheminement hors circulation, menant à l'école (1<sup>re</sup> phase réalisée).



## GESTION DU DOMAINE PUBLIC

### AVOIR DES DOCUMENTS FIABILISÉS

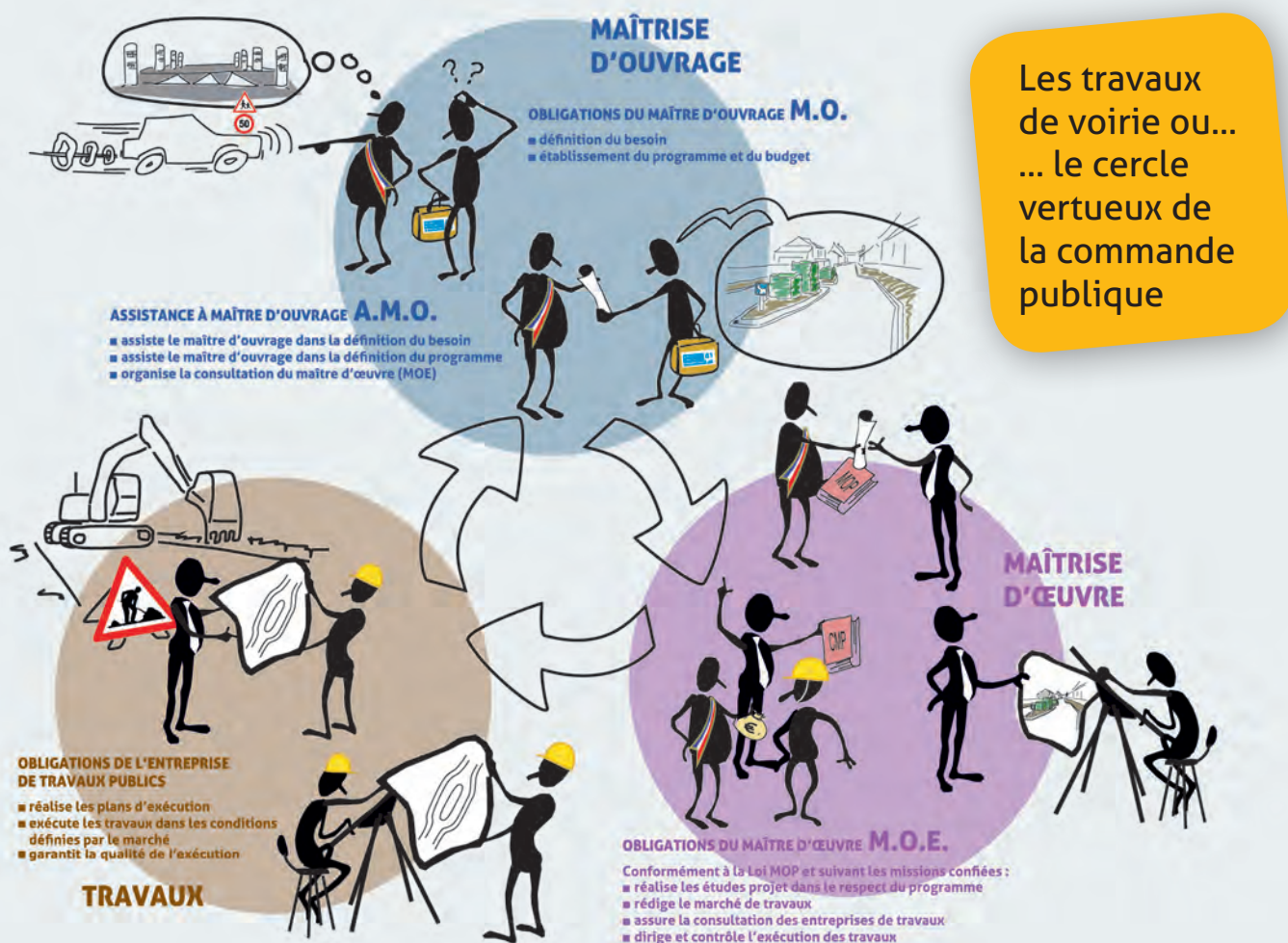


L'ATD41 vous propose **gratuitement** un catalogue de documents mis à jour régulièrement pour la gestion de votre domaine public communal :

- arrêté de circulation,
- arrêté d'alignement,
- permission de voirie.

# Des **OUTILS PÉDAGOGIQUES** à votre disposition

Vous **assister** dans votre rôle de maître d'ouvrage dans les **domaines technique, juridique et budgétaire**, à tous les stades des projets.



Vous proposer des **réunions techniques d'information** :

| LE SOMMAIRE ... |                                                    |
|-----------------|----------------------------------------------------|
| <b>1</b>        | <b>Que faut-il entendre par signalisation?</b>     |
|                 | • Définition                                       |
|                 | • Réglementation                                   |
| <b>2</b>        | <b>Les grands principes de la signalisation</b>    |
|                 | ou un petit florilège des « fausses » bonnes idées |
| <b>3</b>        | <b>La Signalisation d'Information Locale</b>       |
|                 | • Définition                                       |
|                 | • Les différents types                             |
|                 | • La réglementation                                |
| <b>4</b>        | <b>conclusion</b>                                  |

Signalisation

| LE SOMMAIRE ... |                                           |
|-----------------|-------------------------------------------|
| <b>1</b>        | <b>Qu'est ce qu'un ouvrage d'art ?</b>    |
|                 | • Définition                              |
|                 | • Principales pathologies                 |
| <b>2</b>        | <b>Qui est responsable ?</b>              |
|                 | • La domanialité                          |
|                 | • Pourquoi entretenir les ouvrages ?      |
| <b>3</b>        | <b>Rôle du maître d'ouvrage</b>           |
|                 | • Nécessité d'avoir un point de référence |
|                 | • La surveillance                         |
|                 | • L'entretien                             |
| <b>4</b>        | <b>conclusion</b>                         |

Ouvrages d'art



# Différentes **PRESTATIONS** à votre service

## PRESTATIONS GRATUITES

Tous les ans, chaque commune ou commune déléguée adhérente bénéficie **d'une prestation incluse** dans sa cotisation, parmi les quatre suivantes :

- diagnostic de sécurité localisé,
- pré-diagnostic de voirie,
- production du dossier technique pour demande de Dotation de solidarité rurale (DSR),



- visite d'évaluation de deux ouvrages d'art.

Les autres prestations sont facturées selon un barème voté lors de l'Assemblée générale de l'Agence.

## PRESTATIONS PAYANTES

### PRESTATIONS **AMO**

#### Missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage :

- dans la définition du besoin et de l'élaboration du programme,
- dans la consultation d'une maîtrise d'œuvre privée, études et/ou travaux et analyse des offres,
- dans le conseil, l'accompagnement technique, l'expertise et la médiation.

#### Prestations :

- aménagements de sécurité, de traverse de bourg et d'espaces publics,
- réparation ponctuelle de voirie,
- assainissement pluvial routier en et hors agglomération,
- ouvrages d'art en conception neufs ou en réparation,
- consultation des bureaux d'études spécialisés pour les études préalables,
- définition du programme d'entretien routier et de son coût.

## PRESTATIONS MOE OU AMOE

### Missions de maîtrise d'œuvre, étude de petits projets :

- de voirie,
- d'aménagement d'espaces publics attenants,
- d'aménagement de sécurité,
- d'assainissement routier,
- d'ouvrages d'art.

### Prestations :

- conception des projets et estimation correspondante,
- consultation des entreprises et analyse des offres.



### Mission d'assistance à maîtrise d'œuvre travaux :

- pour des petits travaux d'entretien de voirie.

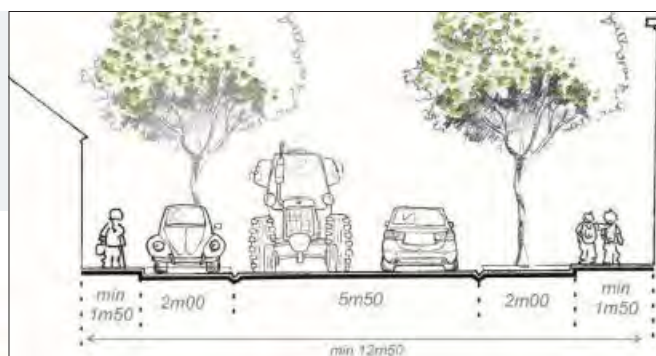
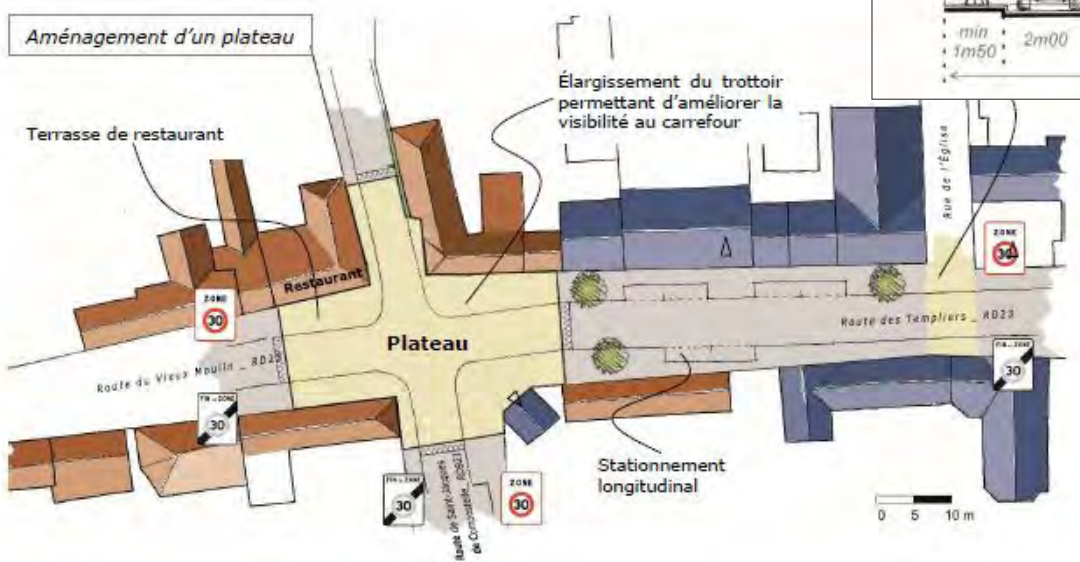
### Prestations :

- réunion de démarrage,
- réunion(s) de chantier,
- réunion lors de la réception.

Pour plus de précisions sur nos tarifs, consultez notre site Internet :  
**[www.atd41.fr](http://www.atd41.fr)**

## EXEMPLE D'ÉTUDE

Plan de masse d'aménagement du carrefour - **Arville**  
(Couëtron-au-Perche)



Profil type  
**Arville**  
(Couëtron-au-Perche)



# Une **ÉQUIPE** à votre écoute



## **ISABELLE BARGE**

Directrice

Tél. 02 54 58 41 51  
contact@atd41.fr



## **JULIETTE BOUTRY**

Responsable technique - paysagiste concepteur

Tél. 02 54 58 41 51  
contact@atd41.fr



## **MAGALI PETIT**

Chargée administrative et financière

Tél. 02 54 58 41 51  
contact@atd41.fr



## **MANUEL DE SOUSA VIOLANTE**

(à droite) et **JEAN-PHILIPPE BESNARD**,  
tous les deux techniciens voirie,  
complètent l'équipe et apportent  
leur expertise.

L'**Agence technique départementale**  
**apporte des conseils** aux communes  
et aux EPCI dans le domaine de **la voirie**  
et propose des actions adaptées  
en réponse à leurs besoins.

Rendez-vous sur : [www.atd41.fr](http://www.atd41.fr)

AGENCE  
TECHNIQUE  
DÉPARTEMENTALE



Pour toute demande de prestation,  
l'Agence doit être saisie par courrier ou par mél (coordonnées ci-dessous).

Cette saisine devra préciser :

- le domaine d'intervention,
- le nom et la qualité du demandeur, ainsi qu'un numéro de téléphone où il peut être contacté en dehors des heures d'ouverture de la mairie.

## ATD41

34, avenue Maunoury - cité administrative  
porte B - 2<sup>e</sup> étage - 41000 Blois Cedex  
Tél. 02 54 58 41 51 - [contact@atd41.fr](mailto:contact@atd41.fr)  
[www.atd41.fr](http://www.atd41.fr)

